



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 5217

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le fait que le peage de l'autoroute Metz-Sarrebruck est situé à Saint-Avold. Pour les usagers effectuant l'ensemble du parcours ou empruntant l'autoroute à partir de Boulay, ce peage est unique. Toutefois, les usagers entrant sur l'autoroute à Saint-Avold et en direction de Sarrebruck sont également assujettis à un peage correspondant à la partie de l'autoroute sous concession entre Saint-Avold et Freyming-Merlebach. Or la zone allant de Saint-Avold à Freyming-Merlebach (et au-delà jusqu'à Forbach ou Sarrebruck) est très urbanisée. Il faut donc faciliter les échanges économiques locaux d'autant plus que les houillères de Lorraine (HBL) sont en recession. La mise hors peage des automobilistes empruntant l'autoroute à Saint-Avold en direction de Freyming, Forbach ou Sarrebruck (et réciproquement) serait donc une solution judicieuse. Elle n'empêcherait pas pour autant que la section Saint-Avold - Freyming reste considérée comme à peage, le prix payé pour tous les usagers en provenance de Metz incorpore la section susvisée et pourrait bien entendu continuer à le faire. Du point de vue économique la perte financière pour la société d'autoroute serait donc très restreinte, car seuls les usagers entrant à Saint-Avold en direction de Freyming, ou réciproquement, échapperaient au peage. Il souhaiterait qu'il lui indique en conséquence les suites qui pourraient être données à une telle suggestion.

Texte de la réponse

De façon générale, il n'est pas souhaitable que se multiplient les cas de gratuite sur les autoroutes concédées, ce qui contreviendrait au principe même du financement de l'entretien et de l'extension du réseau autoroutier par l'utilisateur. Il est donc préférable de s'orienter, là où le besoin s'exprime réellement, compte tenu de la fréquence des déplacements réguliers, vers des formules d'abonnement tarifaire. C'est ainsi que la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France, concessionnaire de l'autoroute A 4, propose depuis le début de l'année 1991 une formule d'abonnement « domicile-travail » entre Saint-Avold et Freyming-Merlebach pour les véhicules légers, correspondant à une réduction de 20 p. 100. En outre, la carte de télépeage, qui sert notamment de support à cet abonnement, facilite le passage dans les installations de peage puisque l'abonné dispose d'une voie réservée qu'il peut utiliser sans s'arrêter. La situation des usagers empruntant fréquemment l'autoroute A 4 entre l'échangeur de Saint-Avold et Freyming-Merlebach a donc bien été prise en compte par la société concessionnaire, le trajet en direction de Sarrebruck se poursuivant par ailleurs sur l'autoroute non concédée A 32 dont l'utilisation est gratuite.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5217

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2608

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4164